



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

## Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

**50 400** Etablissements

**2140**  
GWh/an

### Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

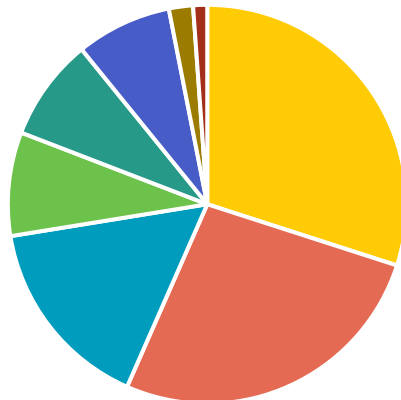
**42 000**  
KWh/an

### Consommation énergétique moyenne par établissement

**8500€**  
HT/an

### Facture énergétique moyenne par établissement

## Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



- Réparation de véhicules (30%)
- Chauffage (27%)
- Climatisation (16%)
- Lavage auto (8%)
- Eclairage (8%)
- ECS (8%)
- Ventilation (2%)
- Autre (1%)



## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 1. REPARATION DE VEHICULES : 30% de la consommation énergétique totale

#### Ecogestes

#### Equipements & Travaux

#### AUTRES

- Concernant la peinture des véhicules, choisissez la solution de séchage adaptée à votre cadence de production : séchage traditionnel, par infrarouge, ultraviolet ou catalyse pour vous permettre d'améliorer la productivité de la cabine, tout en maîtrisant son coût d'utilisation. (Source : ADEME)
- Étalez les recharges des appareils mécaniques. (Source : CMA)
- Limitez la puissance de la pression aux besoins. (Source : CMA Ile de France)
- Calibrez la ventilation des cabines de peinture. (Source : CMA)
- Recherchez les fuites sur les réseaux d'air comprimé. (Source : POUGET Consultants)

- Installez des ventilateurs à réaction pour les cabines de séchage dans votre garage plus économes que les ventilateurs à action classiques. (Source : ADEME)
  - Economies max : 23% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

#### AUTRES

- Étudiez la possibilité de récupérer les calories sur l'air de refroidissement du compresseur. (Source : CMA Ile de France)

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses

### 2. CHAUFFAGE : 27% de la consommation énergétique totale

#### Ecogestes

#### Equipements & Travaux

- **Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
  - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
  - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

#### AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source : ADEME)
- Limitez l'ouverture des portes d'accès véhicules. (Source : CMA Ile de France)
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 15 degrés dans l'atelier, 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles ». (Source : POUGET Consultants ).

- **Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
  - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-3 000€)
- **Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources : ADEME et FranceRénov')
  - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- **Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.** (Sources : ADEME, POUGET Consultants )
  - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- **Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après les 20 ans d'utilisation.** (Source : FranceRénov')
  - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

#### AUTRES

- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation. (Source : CMA Ile de France)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente. (Source : ADEME)
- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 3. CLIMATISATION : 16% de la consommation énergétique totale

#### Ecogestes

#### Equipements & Travaux

- Optimisez votre température de climatisation.** Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
  - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation. (Source : ADEME)
  - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
    - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
    - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage
- AUTRES**
- Installez des brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
  - Isoler thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

#### AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de surventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres et utilisez des protections solaires aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (obligation du plan de sobriété énergétique).

## Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

### CHIFFRES CLÉS

- Ouverture d'une **dizaine d'usine de reconditionnement** de véhicules en France depuis 2019.
- En 2020, **les immatriculations de véhicules neufs ont chuté de 20%** par rapport à 2019.
- D'après le média automobile de référence L'argus, **la vente de véhicules de seconde main a augmenté de 44,8%** durant les quatre premiers mois de l'année 2021.

### TENDANCES

- Le marché de la voiture d'occasion reconditionnée est favorisée par **la chute des ventes de voitures neuves**, par la mise en place de **normes environnementales plus strictes**, et par les nouvelles **attentes écologiques** des consommateurs.
- Avec l'entrée des véhicules électriques sur le marché, des réparations telles que « **la conversion de véhicules thermiques en électriques et le recyclage des batteries** sont de plus en plus demandés", indique un directeur d'usine de reconditionnement d'Aramis auto.
- Dans une étude parue en 2020, le cabinet Accenture et le Forum économique mondial estiment que "la circularité sera un élément majeur pour atteindre la neutralité carbone dans l'industrie automobile".

### NORMES ET LEGISLATION

- Révision de la directive de la Commission européenne sur les véhicules hors d'usage : elle incite les constructeurs à obtenir un **taux de recyclage minimal de 85 %** pour les voitures en fin de vie
- **Réglementation** sur les **cheminées, cabine de peinture** en carrosserie

### AUTRES ECOGESTES ET INVESTISSEMENTS

- Remplacer les éclairages actuels (souvent des tubes fluorescents) par des **LEDS**
- Choisir un **système de ventilation performant** (ventilateur à réaction par exemple) pour faire des économies d'énergie et garantir un environnement sain à vos clients et à votre personnel
- Aménager une **piste de lavage** et mettre en place un **système de traitement des eaux** de lavage souillées avant leur rejet
- S'équiper d'un système de **nettoyage de pistolets sans l'utilisation de produits solvantés**
- Installer des **panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation** pour alimenter votre système de climatisation par exemple





# ANNEXE

## Entreprises concernées par la filière

*Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)*

Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (4520A)  
Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (4520B)  
Contrôle technique automobile (7120A)